

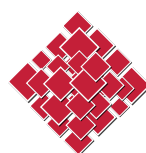
Diplôme d'établissement Études islamiques

Livret de l'étudiant

2025/2026

irel.ephe.psl.eu

IREL 
Institut d'étude des religions et de la laïcité



École Pratique
des Hautes Études

PSL 

1. Présentation de la formation

Le diplôme d'établissement Études islamiques est un diplôme propre à l'EPHE-PSL, conçu et organisé avec le concours de l'IREL. Son objectif est de proposer une introduction à une connaissance universitaire sur la pensée et l'histoire islamiques : textes fondateurs, droit, principaux courants confessionnels et doctrinaux, repères historiques, arts et formes classiques de la civilisation islamique, événements marquants. Il fournit des outils méthodologiques ouvrant à une réflexion indépendante et critique chez le diplômé. Ce diplôme est une formation qui s'adresse à un large public (niveau Bac + 3, sauf dérogation). Il est ouvert à tous ceux qui veulent se cultiver et nourrir leur réflexion personnelle, il est aussi conçu pour des responsables religieux ; des aumôniers militaires, pénitentiaires, hospitaliers ; des agents de toutes les fonctions publiques ainsi que des responsables ou membres d'associations ...

Les enseignements sont proposés par des chercheurs spécialistes de ce domaine de connaissance, basés sur l'exploitation de sources primaires, des recherches en cours et dispensés en distanciel synchrone pour privilégier les échanges et la transmission des savoirs. Cette spécificité pédagogique de l'École Pratique des Hautes Etudes-PSL est ce qui la caractérise depuis plus de 150 ans.

Objectifs pédagogiques

Cette formation apporte des clés de compréhension, des outils méthodologiques, une connaissance de la bibliographie de base dans chaque domaine et des références documentaires universitaires en France et à l'étranger. À l'issue de la formation, les étudiants seront capables de :

- situer les principaux textes du patrimoine religieux de l'islam (Coran, hadith, œuvres des principaux théologiens et juristes) dans le contexte historique de leur rédaction ; et ainsi de mieux discerner les intentions et enjeux qui les animaient ;
- manier les concepts des principales voies de l'exégèse et de la théologie musulmanes : recours au hadith, au raisonnement spéculatif, approche symbolique en mystique ;
- décrire les courants de l'islam dans leur diversité : écoles à l'intérieur du sunnisme, courants chiites, philosophie, soufisme ;
- utiliser les outils de la recherche islamologique contemporaine : *Encyclopédie de l'Islam*, revues scientifiques, sites sur l'islam d'un niveau académique reconnu, Campus numérique de la Fondation de l'Islam de France.

Public visé et prérequis

La formation s'adresse à un large public. Le niveau requis pour suivre la formation est Bac + 3. Cependant, le conseil de formation peut, après examen du dossier de candidature déposé en ligne, accorder une dérogation et permettre l'inscription aux candidats non titulaires de ce niveau d'études.

L'inscription à la formation ne demande pas de prérequis en sciences des religions ni en langue,

Durée et organisation

Le diplôme se prépare en un an d'études correspondant à 100h de formation au sein de l'EPHE- PSL, à Paris, qui se répartissent comme suit :

Propédeutique à la formation, de 10h, dont l'objectif est de dispenser un socle commun de connaissances aux étudiants en vue des approfondissements ultérieurs dans les deux modules ;

Module A, *Textes fondamentaux*, de 42h, qui comprend l'histoire des textes et de leurs interprétations, la philosophie et droit dans l'islam et l'étude de l'islam avec et à partir de la culture matérielle ;

Module B, *Temps et espaces de l'Islam*, de 40h, qui porte sur l'étude de l'islam contemporain dans sa diversité ;

Journée de suivi d'un colloque, 5h ;

Visite d'un lieu culturel, 3h.

Tous les enseignements, le colloque et la visite doivent être suivis par les étudiants. Les modules donnent lieu à des évaluations écrites et orales. Le nombre d'étudiants par année est limité.

Responsable de la formation

M. Özgür Türesay, maître de conférences à l'EPHE-PSL :

ozgur.turesay@ephe.psl.eu

Contacts

Prise de contact et renseignements sur l'organisation du diplôme par courriel.

Pour les questions sur l'organisation générale des études, les modes de validation et la procédure d'inscription :

Anne Loyau (Secrétariat pédagogique du diplôme à l'IREL) :

anne.loyau@ephe.psl.eu ou irel@ephe.psl.eu

IREL, Campus Condorcet, 14 cours des Humanités, 93322 Aubervilliers cedex

Pour les questions liées à l'inscription administrative :

formation.continue@ephe.psl.eu

EPHE-PSL, Direction de la Formation continue, 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

Bureau de la vie étudiante :

vieetudiante@ephe.psl.eu

2. Poser sa candidature

Deuxième session de candidature

Du mardi 8 juillet au jeudi 4 septembre 2025

Procédure

Aller sur le site de l'EPHE :

ephe.psl.eu/formations/diplome-etudes-islamiques/diplome-d-etudes-islamiques

La procédure est entièrement dématérialisée. Le dossier d'inscription en ligne indique la liste des pièces demandées.

La formation suppose une connaissance de la langue française suffisante pour suivre les cours et réaliser les devoirs d'évaluation. Le niveau B2 est exigé. Des tests de niveau pourront être proposés pour les candidats dans l'impossibilité de fournir un certificat au moment du dépôt de dossier.

Si les diplômes sont étrangers, joindre à ces diplômes une attestation officielle de compétence en langue française (diplôme du DELF, du DALF, attestation de TCF ou de TEF en vigueur).

Attention : pour les candidats de nationalité étrangère hors Union Européenne, il est rappelé qu'un titre de séjour doit être valide pour la durée des études et ce dès le 1^{er} jour de la formation. Il appartient aux candidats de faire eux-mêmes la demande de visa et titre de séjour.

3. S'inscrire administrativement

Si le conseil de la formation retient votre dossier, vous serez invité(e) à procéder à votre inscription administrative par la Direction de la formation continue qui déterminera votre régime d'inscription (formation continue ou formation initiale) et le tarif applicable à votre situation.

Tarifs 2025-2026

Tarif normal

Prise en charge par l'employeur ou un tiers financeur dans le cadre de la formation professionnelle continue

2 000 euros, forfait par année académique

Tarif dérogatoire

Autofinancement dans le cadre de la formation professionnelle continue, sur justificatif de la non-prise en charge par l'employeur ou un tiers financeur

600 euros, forfait par année académique

Calendrier de la formation en 2025-2026

Rentrée pédagogique et début des cours : jeudi 2 octobre 2025
à la MSH Raspail (si possible en présence)

Fin du 1^{er} semestre : janvier 2026

Début du 2^e semestre : février 2026

Fin du 2^e semestre : juin 2026

Modalité de la formation et assiduité

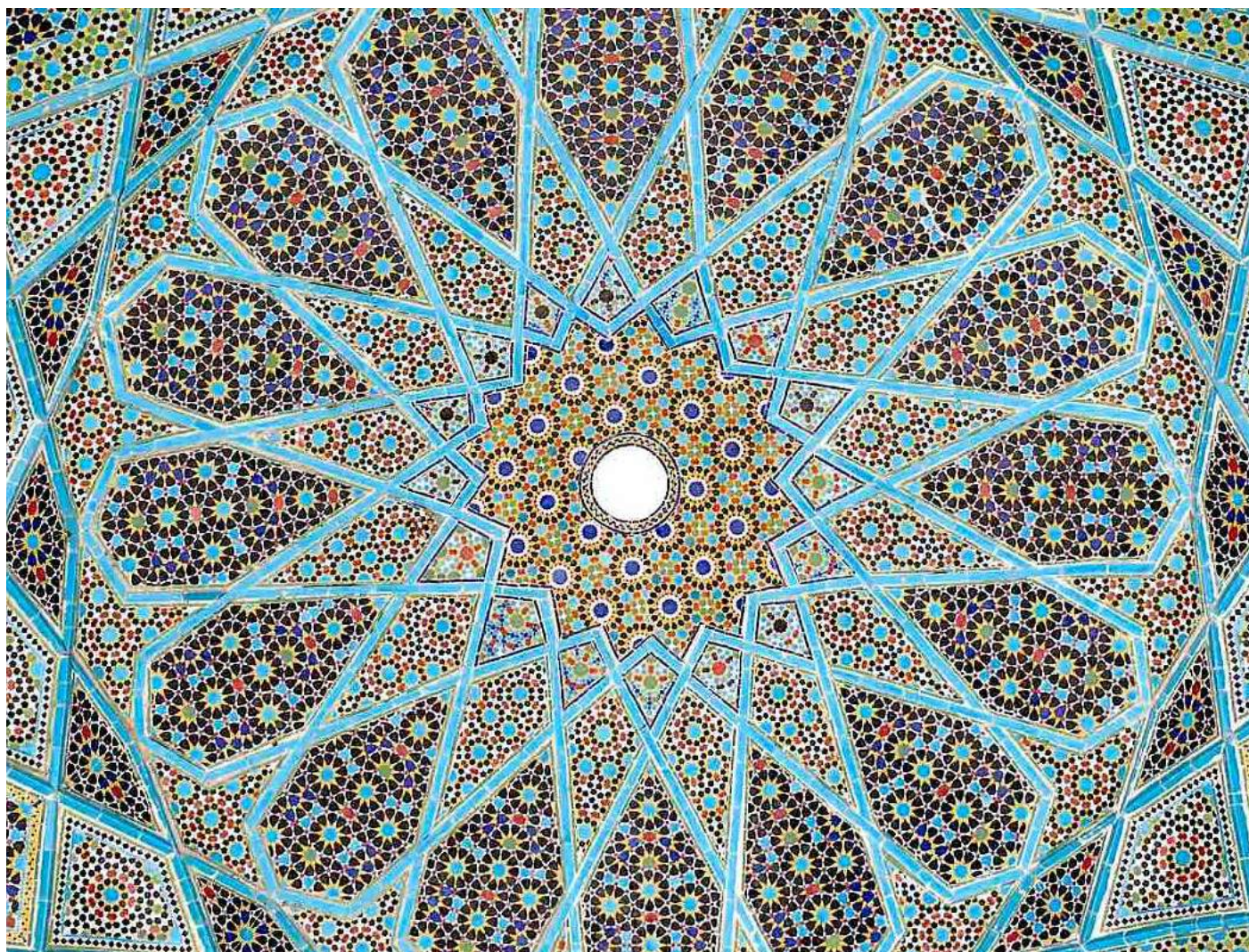
Les enseignements ont lieu en distanciel synchrone, un lien est envoyé par les enseignants. La visite et le colloque ont lieu en présentiel.

L'assiduité implique la présence aux cours à distance, la remise des devoirs et la présence aux examens.

Modalités d'évaluation

Une évaluation écrite et orale à la fin de chaque module

Le Diplôme s'obtient grâce à la moyenne de chaque module (note supérieure ou égale à 10/20)



Une formation certifiée

L'École Pratique des Hautes Études (EPHE-PSL) est réputée satisfaire à l'obligation de la certification qualité (article L6316-4 du *Code du travail*) pour ses actions qui concourent au développement des compétences des usagers. Elle est certifiée Qualiopi. Toutes les formations de l'IREL, en tant qu'institut de l'EPHE peuvent donc obtenir un financement public.

Qualité des actions de formation

L'EPHE-PSL est engagée dans une démarche d'amélioration continue, centrée sur la qualité du service rendu à l'usager. La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit une obligation de certification des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

Établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'EPHE-PSL, évaluée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), est légalement réputée avoir satisfait au Référentiel National Qualité, pour l'ensemble des 7 critères, et des 32 indicateurs :

- Conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;
- Identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations ;
- Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;
- Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- Qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
- Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel (veille réglementaire, emplois, innovation pédagogique) ;
- Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées (satisfaction des publics).

L'EPHE-PSL est référencée dans la liste unique des organismes de formation, et peut se prévaloir de la réputation Qualité. La marque Qualiopi, créée par l'État français, atteste de la conformité de l'établissement avec le Référentiel National Qualité.

Garantie de qualité pour les usagers

La Marque Qualiopi reconnaît à l'échelle de l'enseignement supérieur public la qualité des processus déployés lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi :

- des actions de formation,
- de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- de la formation par apprentissage.

La conformité, la fiabilité et l'accessibilité des formations de l'EPHE-PSL sont ainsi garanties.

Qualiopi permet aux usagers de pouvoir prétendre à une prise en charge financière des frais de leur formation, sous réserve de répondre aux conditions d'éligibilité (Mobilisation des fonds publics et mutualisés : financement par un opérateur de compétences, la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, les régions, la Caisse des dépôts et consignations, Pôle emploi ou l'Agefiph).